

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTON

Compte rendu de la séance du 6 juillet 2017

L'an deux mil dix sept et le six du mois de juillet, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h15, sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2017

Présents tous les Membres sauf Mme Depoil, excusée, représentée par Mme Benas, Mme Marchandiau, excusée, représentée par Mme Chevalier, M Garrot, excusé, représenté par Mme Dauby, M Lachaux excusé, M Biard excusé, M Boyaud absent.

Secrétaire de séance: M Haas

Suite à un courrier reçu récemment en mairie, Mme le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour du conseil. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce changement, l'ordre du jour a été modifié.

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

I) Courrier de M Barbier Philippe :

Suite au dernier conseil municipal Mme le Maire a informé M Barbier qu'il doit supporter seul le coût de son installation électrique. M Barbier a envoyé un courrier à la mairie dans lequel il s'engage à prendre en charge seul le coût de cette extension. Nous transférons ce courrier ainsi que notre délibération au Sydesl.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

II) La communauté de communes

Compte rendu des différentes réunions par Mme le Maire et Estelle Protat (déléguées communautaires) :

- **La zone d'activité** continue d'opposer. Après avoir voté contre le budget concernant cette partie, les délégués communautaires de Nanton se sont abstenus sur tout ce qui concernait cette zone (nom, demande d'emprunts etc...).

Christian Dugué, maire de Montceau Ragny, a tenu à faire une intervention sur ce sujet : un choix était possible : soit tout racheter pour tout aménager et tout revendre, soit reprendre les emprunts restants comme la loi NOTRE nous l'impose mais ne pas racheter les terrains dans l'immédiat car une simple mise à disposition était possible (courrier du préfet du 29 mai 2017) ou alors en racheter une partie, celle qui était susceptible d'être vendue dans l'immédiat. Ce choix là n'a pas été proposé et on a seulement assené que c'était la loi NOTRE qui nous obligeait à agir de la sorte.

- **Le pays d'art et d'histoire** : les six communes qui rentrent dans l'intercommunalité cotisent à cette association et ne peuvent s'en désinscrire malgré leurs doutes quant au bénéfice de cette adhésion. Pour information la délibération concernant la cotisation à cette association par la communauté de communes est suspendue.
- **Le plan de désherbage** : le travail a été commencé et la personne référente est déjà venue deux fois sur la commune pour visualiser les espaces verts à entretenir et les indiquer sur les plans de la commune. Rendez-vous est pris fin août pour valider ces plans. La phase suivante sera de proposer des alternatives afin d'éviter les produits phyto-sanitaires mais également afin d'alléger la charge de travail quand on passe au zéro phyto (achat de matériel

adapté mais aussi plantations spécifiques qui demandent peu d'entretien) Cette personne pourra venir vous présenter ces alternatives lors du conseil municipal de début septembre.

- **GEMAPI** : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Au premier janvier 2018, la communauté de communes doit prendre cette compétence qui jusqu'à maintenant était exercée par le syndicat de la Grosne et le syndicat de la Natouze par exemple et où seules les communes traversées par ces cours d'eau adhéraient. Maintenant il faut aussi tenir compte des bassins versants. Toutes les communes seront donc concernées mais dorénavant ce sont les contribuables qui vont payer une taxe GEMAPI qui pourra aller de 1 à 40 €.

Cependant, cette compétence reprise par la communauté de communes sera vraisemblablement transférée à un grand syndicat.

- **Le PLUI** : la première conférence des maires a eu lieu le 4 juillet. C'est celle qui lance officiellement la procédure pour débiter le travail immense que constituera l'élaboration de ce PLUI (3 à 4 années de travail). A l'unanimité, le conseil décide de nommer comme référent PLUI Mme Le Maire.

III) L'ONF

- La commission bois a eu une réunion avec le garde forestier, M.Routhier, mercredi 28 juin où les points suivants ont été évoqués :
 - D'abord les travaux de Corlay (exploitation des pins) et nous avons pris la décision de rédiger un courrier à M.Pigneret exprimant le mécontentement de la commune des procédés de l'entreprise (demande de création de plateforme et d'élargir les chemins que l'entreprise n'a pas utilisé)
 - Ensuite la coupe de bouleaux et de hêtres dans la parcelle 124 : il apparaît que nous sommes favorables à la coupe de bouleaux mais concernant les hêtres situés près de la zone préservée du pic noir, le résultat de la vente ne nous semble pas suffisant et nous ne souhaitons pas occasionner trop de changements dans cette partie de notre forêt.
 - Le Conseil Municipal décide ne pas délibérer sur la vente d'une sapinière plantée au dessus de la carrière.
 - Enfin les parcelles pour l'affouage de l'année ont été définies et cela occasionne peu de changements (uniquement sur Vincelles)

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour les parcelles d'affouages.

Iç) Journée de rangement de la mairie :

- Le lundi 10 juillet, un grand rangement des placards de la mairie va être fait par les secrétaires de mairie et Mme le Maire. Les cantonniers seront également là pour faire les petits travaux dont elles ont besoin.
Mme le Maire invite les conseillers qui peuvent se joindre à eux lors de cette journée, même une ou deux heures

ç) La cession des chemins de l'AFR à la commune

- L'acte est quasiment prêt. Il manque simplement une réponse du bureau des hypothèques puis nous pourrons normalement procéder à la signature.
Mme le Maire sera chargée de faire signer l'acte entre les deux parties, c'est pourquoi elle demande d'autoriser Jean-Pierre Ducrot Verdun à signer cet acte au nom de la commune.

Autorisation à l'unanimité donnée par le Conseil Municipal.

çI) Mise en place du RIFSEEP

- Le document que nous avons réalisé concernant les primes des agents a été déclaré non valide par la préfecture, premièrement car on avait inclu les agents techniques et que le décret les concernant n'est pas encore paru ; deuxièmement parce que nous n'avions pas indiqué de plafond dans la partie variable de la prime et qu'il faut absolument faire apparaître une somme.
Mme le Maire propose donc le même document avec les plafonds suivants pour la prime variable :

Adjoints Administratifs Territoriaux	Montants Annuels Maxima
Groupe 1	1 260,00 €
Groupe 2	1 200,00 €
Rédacteurs Territoriaux	
Groupe 1	2 380,00 €
Groupe 2	2 185,00€
Groupe 3	1 995,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux plafonds

VI) Personnel :

- Suite à la candidature spontanée d'un jeune nantonnais qui demandait un emploi sur la commune, nous avons étudié cette possibilité et nous lui avons proposé un emploi d'un mois du 17 juillet au 11 août sur la base de 24 h

Le conseil municipal approuve la création d'un poste de saisonnier à l'unanimité.

- Une autre demande nous a été faite, cette fois-ci pour un stage en février et en juin 2018 (formation dans le secrétariat). Une réponse favorable a été donnée pour l'instant et sera confirmée à la rentrée.
- Centre de gestion : Mme le Maire informe le conseil que le coût de la mission de médecine du travail dépend maintenant de la masse salariale (0.65%) et non d'un prix à la visite.
- Document unique : en cours de réalisation avec l'aide de la communauté de communes.

VII) Les questions diverses :

- Défibrillateur : Mme le Maire présente un premier devis, d'autres fournisseurs vont être contactés.
- Mme le Maire informe que les jeux arrivent d'ici fin juillet.
- La Cérémonie du 4 septembre est prévue à 18 h à Corlay. La diffusion d'un documentaire sur l'action de résistant de Georges Duriaud réalisé par l'ANACR aura lieu le 8 septembre à 20 h au foyer rural.

Fin de séance à 21h40